LA BANQUE POSTALE

Rebond

Les clefs de l'économie

13 novembre 2026

Créations et défaillances d'entreprises : l'essor des micro-entrepreneurs transforme le tissu productif

- ***Depuis le début des années 2020, le paysage entrepreneurial français connaît une transformation de grande ampleur. Les créations d'entreprises ont atteint des niveaux inédits, jusqu'à enregistrer un record historique des créations d'entreprises en septembre 2026 de près de 120 000 créations, soit une hausse de 12,2 % sur un an. Cette progression s'explique notamment par une augmentation de 6,6 % des sociétés, de 7,6 % des entreprises individuelles classiques, et surtout de 15 % des micro-entreprises : en cumul sur douze mois, 1,3 million de créations ont ainsi été enregistrées, les micro-entrepreneurs représentant désormais 67 % des nouvelles immatriculations[1].***

- ***La micro-entreprise s'affirme ainsi comme le principal moteur du renouvellement du tissu entrepreneurial en France, grâce à la simplicité du régime, à la diversification des parcours professionnels qu'elle permet et enfin à l'essor de la demande de services à faible coût d'entrée.***

- ***Cette dynamique transforme aussi le stock d'entreprises actives, dont la hausse est principalement portée par les unités de taille micro. Elle se concentre notamment dans le commerce, les services aux entreprises et la logistique, où se côtoient des activités et des perspectives de développement très différentes. Le nombre d'entreprises augmente donc, mais cette progression ne renseigne pas à elle seule sur l'évolution de l'activité ou de l'emploi dans ces structures.***

- ***Dans le même temps, les défaillances de toutes tailles d'entreprises ont atteint un niveau historiquement élevé en 2025 et continuent de progresser en 2026 : à fin septembre, plus de 71 100 procédures ont été enregistrées sur douze mois, en hausse de 12,2 % sur un an[2]. Les défaillances sont concentrées en nombre dans les micro-entreprises, mais leur progression est plus rapide dans les TPE et PME.***

- ***La coexistence d'un nombre record de créations et d'un niveau élevé de défaillances ne traduit donc pas nécessairement une fragilisation générale, elle peut aussi refléter un renouvellement plus intense, facilité par l'accès à l'entrepreneuriat et marqué par des trajectoires d'activité variées, parfois ponctuelles ou complémentaires.***

Julie-Marie Biffe.

[1] Forte hausse sur un an des créations d'entreprises de juillet à septembre 2026 - Informations rapides - 249 | Insee

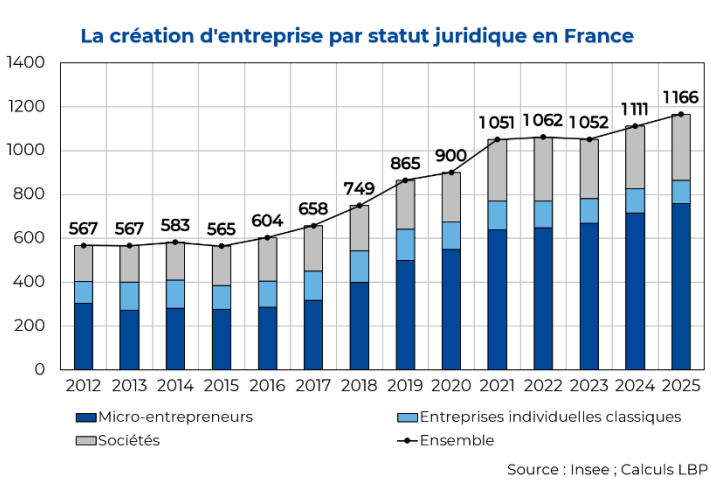
[2] Défaillances d'entreprises - 2026-09 | Banque de France

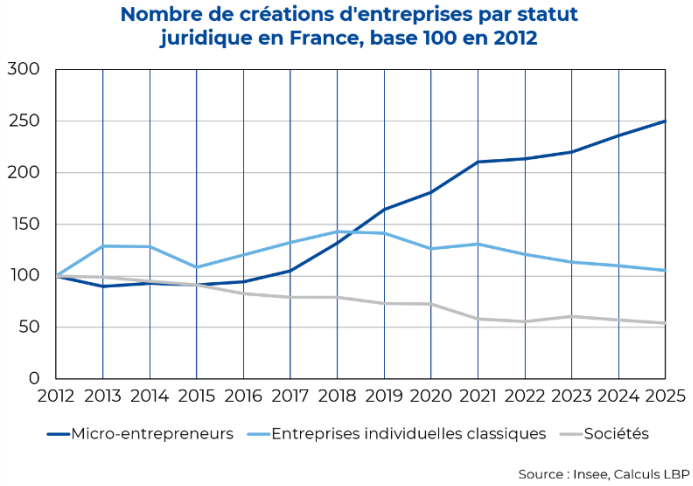
Cette note analyse les ressorts de la dualité création/destruction d'entreprises. Elle revient d'abord sur les facteurs qui ont soutenu l'essor des microentreprises et sur la recomposition sectorielle des créations. Elle met ensuite en regard les défaillances et le stock d'entreprises actives, afin de distinguer l'évolution du nombre de procédures de celle de leur fréquence selon la taille des entreprises. Elle examine enfin les effets de ce renouvellement sur le tissu productif et les interactions concurrentielles entre micro-entreprises, TPE et PME.

❖ Un régime devenu la première porte d'entrée dans l'entrepreneuriat

➢ La progression des créations d'entreprises observée depuis le début des années 2020 concerne l'ensemble des formes d'entreprises, mais elle repose avant tout sur le développement des micro-entreprises. Leur part dans les nouvelles immatriculations a presque doublé entre 2018 entre 2025[3], tandis que celle des entreprises individuelles classiques a reculé. Les créations de société ont, elles aussi, atteint un niveau record en 2025, confirmant que l'essor du régime de la micro-entreprise élargit le vivier entrepreneurial sans pour autant évincer les autres formes de création.

Graphiques 1 : La création d'entreprise par statut juridique en France, 2012-2025, données CVS-CJO.





Encadré 1 : Le régime des micro-entreprises

Le régime de la micro-entreprise s'applique à l'entrepreneur individuel sous certaines conditions de chiffre d'affaires[4] :

En 2026, les plafonds sont de 203 100 € pour les ventes et certaines activités d'hébergement, et de 83 600 € pour les prestations de services. Un dépassement deux années consécutives entraîne la sortie du régime.

Les formalités comptables sont allégées, mais le chiffre d'affaires doit être déclaré chaque mois ou chaque trimestre, y compris lorsqu'il est nul, et les cotisations sociales sont calculées à partir du chiffre d'affaires. Pour l'impôt sur le revenu, le bénéfice imposable est calculé après un abattement forfaitaire de 71 % pour les ventes, 50 % pour les prestations de services relevant des BIC et 34 % pour les activités relevant des BNC[5].

[3] Les créations d'entreprises en 2025 - Insee Première - 2092
[4] Micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir | Service Public Entreprendre
[5] Créer mon entreprise | impots.gouv.fr

La franchise de TVA obéit à des seuils différents : 85 000 € pour les ventes et certaines activités d'hébergement, 37 500 € pour les services, avec des seuils majorés de 93 500 € et 41 250 €. Une entreprise peut donc relever du régime micro tout en étant redevable de la TVA. En franchise, elle ne facture pas la TVA et ne peut pas la déduire sur ses achats.

Le régime séduit d'abord par sa simplicité, ce cadre ayant permis d'abaisser les coûts d'entrée dans l'entrepreneuriat et de faciliter le lancement de petites activités. **Son essor s'inscrit aussi dans une chronologie de réformes et de transformations qui ont permis d'élargir son champ au cours du temps.**

- Instauré en 2009 sous le nom d'auto-entrepreneur, le régime permet de simplifier l'immatriculation et le paiement des cotisations. Il est ensuite renommé micro-entrepreneur en 2014.
- En 2018, le doublement des plafonds de chiffre d'affaires élargit les activités pouvant y recourir[6]. Les immatriculations annuelles passent alors d'environ 399 000 en 2018 à 758 600 en 2025, soit une hausse de près de 90 %[7]. Sur la même période, les créations d'entreprises individuelles classiques stagnent puis diminuent.
- Depuis 2019, certains salariés démissionnaires peuvent bénéficier de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour un projet de création ou de reprise sous conditions, permettant de sécuriser certains parcours[8].

Cette évolution répond également à des parcours professionnels plus diversifiés. En 2022, 41 % des nouveaux micro-entrepreneurs exerçaient déjà une autre activité rémunérée[9] et près d'un sur deux envisageait son entreprise comme un complément de revenu. La microentreprise peut ainsi constituer une activité principale, mais elle peut également être un outil de reconversion progressive ou encore le moyen de tester un projet[10]. Cette diversité contribue à la hausse des immatriculations et explique pourquoi toutes les créations ne se traduisent pas forcément par une activité durable. **Le rapport au travail évolue et se transforme au gré de nouveaux besoins**, **les frontières entre salariat et travail indépendant deviennent ainsi plus perméables, au sein de trajectoires professionnelles moins linéaires.**

Cette attractivité a également contribué au recul des formes traditionnelles de l'entreprise individuelle : entre 2012 et 2025, la part des entreprises individuelles dans les créations a été divisée par deux, de 18 % à 9 %, tandis que celle des microentreprises passait de 53 % à 65 %. Les créateurs privilégient ainsi de plus en plus des structures souples, simples à gérer et peu coûteuses au démarrage.[11]

[6] LOI n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (1) - Légifrance
[7] Les créations d'entreprises en 2025 - Insee Première - 2092
[8] Unédic.org ; Décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 - Légifrance
[9] Le questionnaire Sine 2022 distingue quatre situations parmi les répondants déclarant une autre activité rémunérée en parallèle de leur micro-entreprise. Ils peuvent être salariés du secteur privé, salariés du secteur public, étudiants salarié ou dirigeants d'une autre entreprise, sous statut salarié ou non salarié.
[10] Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : moins de trois sur dix encore actifs cinq ans après - Insee Première - 2069
[11] Insee, « Les créations d'entreprises en 2025 », Insee Première, n° 2092.

❖ Un million d'unités actives supplémentaires dans le stock d'entreprises en quatre ans

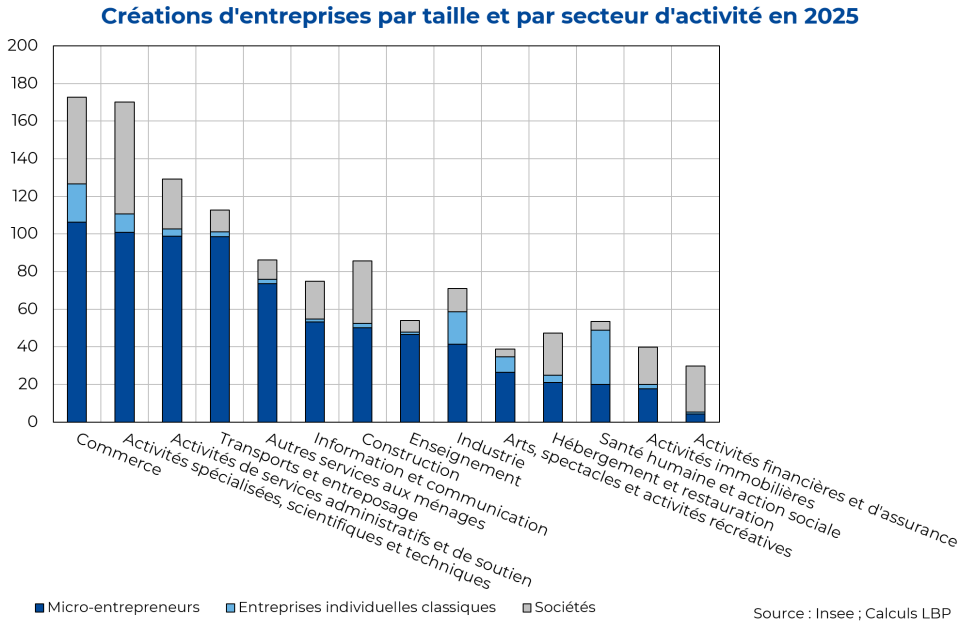
Entre 2019 et 2023, le stock d'entreprises actives est passé d'environ 4,1 à 5,2 millions, soit plus d'un million d'unités supplémentaires. Presque toute cette hausse provient des micro-entreprises : leur nombre augmente de 1,05 million contre environ 24 000 pour l'ensemble des PME, ETI et grandes entreprises. Le tissu productif compte donc davantage d'unités, mais celles-ci sont de plus en plus petites.

Catégorie de taille	2019	2023	Variation 2019–2023	Variation en %
Microentreprises	3 946 131	4 995 894	1 049 763	26,6%
PME hors micro	152 826	174 614	21 788	14,3%
ETI	5 861	7 442	1 581	27,0%
Grandes entreprises	276	333	57	20,7%
Ensemble	**4 105 094**	**5 178 283**	**1 073 189**	**26,1%**

Source : Insee, Ésane 2019 et 2023, « Catégories d'entreprises ».

❖ Cette évolution recompose le paysage sectoriel

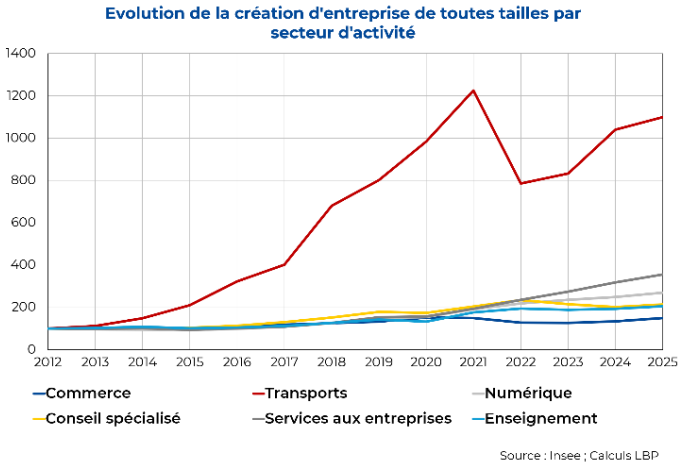
Graphique 2 : Part des créations d'entreprise par taille et par secteur d'activité en 2025

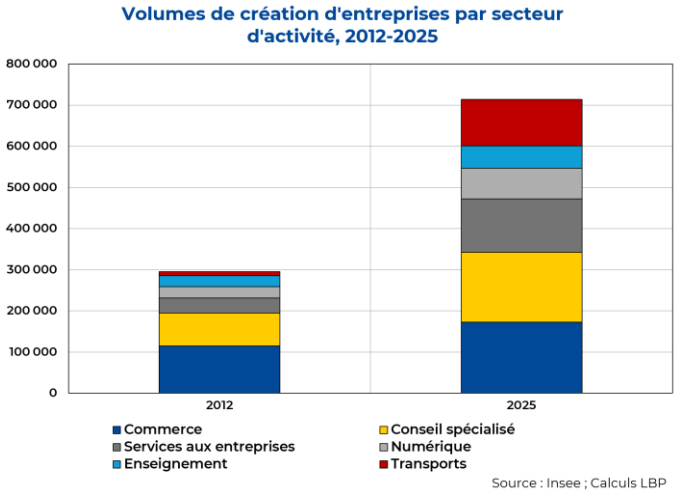


Les créations ne se répartissent pas uniformément entre les activités. Entre 2012 et 2025, 14 secteurs d'activité ont concentré 61 % de l'augmentation des immatriculations. Les créations se sont surtout développées dans le commerce, les transports, les services administratifs et les activités de conseil ou de création. Ce sont des secteurs souvent accessibles avec peu de capital et qui reposent sur une organisation légère.[12]

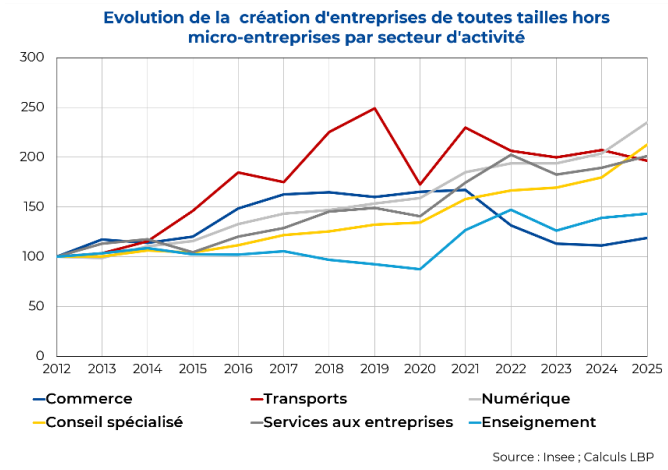
[12] Bpifrance Création, « Focus – 10 ans de création d'entreprise en France – L'Essentiel ».

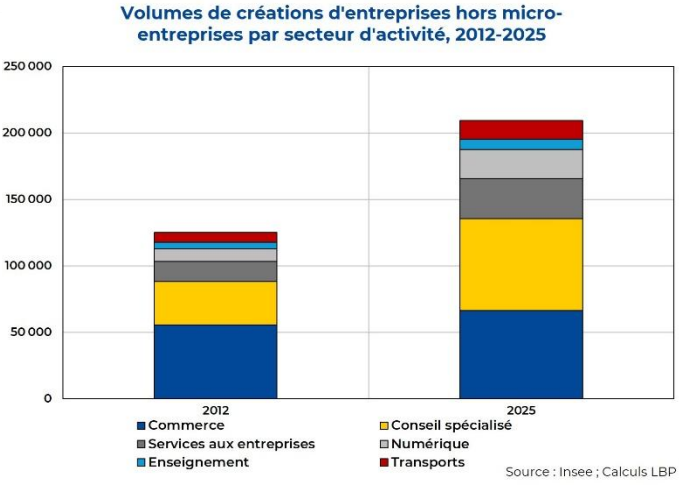
Graphique 3 et 4 : Évolution de la création d'entreprise (toute taille) par secteur d'activité, indice base 100 en 2012 et comparaison en volume, 2012-2025.





Graphique 5 et 6 : Évolution de la création d'entreprise hors micro-entreprise par secteur d'activité, indice base 100 en 2012 et comparaison en volume, 2012-2025.

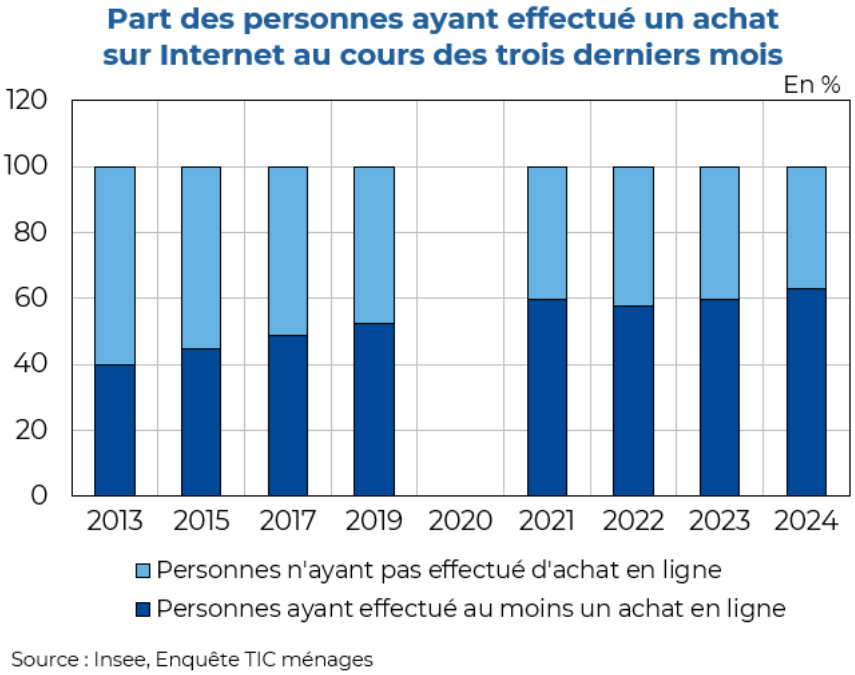




Le commerce profite de nouveaux canaux de vente

Avec 172 600 créations d'entreprises (de toute taille) en 2025, le commerce contribue à près d'un tiers de la hausse annuelle. Les immatriculations des micro-entrepreneurs y progressent de 14 % et celles des sociétés augmentent également de 6,7 %. La montée des activités d'e-commerce, comme la vente à distance sur catalogue s'est réalisée au détriment des activités de vente à domicile, en baisse depuis 2020. Le développement du commerce en ligne a élargi l'accès au marché pour des activités qui peuvent se lancer avec peu d'investissement. D'autres canaux de vente plus traditionnels progressent également, comme l'entretien automobile et la vente d'équipements automobiles, sous la forme de sociétés. La dynamique du commerce ne se limite donc ni au commerce de plateforme ni aux micro-entrepreneurs.

Graphiques 7 : Part des personnes ayant effectué un achat sur Internet au cours des trois derniers mois, 2013-2024.



Source : Insee, Enquête TIC ménages

L'enquête TIC auprès des ménages ayant été annulée en 2020 en raison de la pandémie, la valeur est indisponible.

Les services aux entreprises s'externalisent

Les services administratifs et de soutien ont vu plus que doubler le nombre de créations d'entreprises entre 2020 et 2025. Parmi les nouvelles unités crées en 2025, 77 % relèvent du régime micro. Derrière cette catégorie se trouvent notamment des prestations de nettoyage, de soutien administratif, de sécurité et d'appui aux entreprises. Ces activités ont profité de la numérisation et de l'externalisation croissante des fonctions support.

L'externalisation de fonctions auparavant assurées en interne ouvre des débouchés aux prestataires indépendants, comme la comptabilité, le développement informatique, le marketing digital, la gestion des ressources humaines ou la logistique. Elle peut conduire à transformer des tâches salariées en prestations facturées, et favorisent ainsi la création de nouvelles entreprises.

La logistique urbaine donne une nouvelle visibilité au travail indépendant

Le transport et l'entreposage comptent 112 800 créations, dont 87 % sous le régime de la micro-entreprise. La livraison de repas et de colis a gagné en importance avec le commerce en ligne et les plateformes de mise en relation. Le pic de créations observé en 2021 est associé à la période des restrictions sanitaires mises en place par le gouvernement durant la pandémie de Covid19, car la fermeture des restaurants a favorisé la livraison à domicile. Les créations ont ensuite reculé en 2022 avant de repartir en 2024 et 2025, à mesure que la livraison de repas et de colis s'installait dans les habitudes de consommation.

Encadré 2 : L'ubérisation, la plateforme comme nouvel intermédiaire

L'ubérisation désigne un modèle où une plateforme numérique met en relation clients et prestataires, parfois par un appariement algorithmique. Elle facilite l'accès des indépendants à la clientèle qu'ils auraient plus difficilement obtenue seuls, mais en contrepartie, elle peut aussi mettre les prestataires en concurrence. Les prestataires peuvent ainsi devenir dépendants de la plateforme intermédiaire pour exercer leur activité.

Ce modèle favorise certaines activités exercées en micro-entreprise, comme la livraison ou le VTC, sans se confondre avec ce régime ni avec un statut unique de travail.

En 2023, le transport et l'entreposage représentaient 10,6 % des immatriculations de micro-entrepreneurs, contre 4,7 % des micro-entrepreneurs économiquement actifs. Cet écart suggère que toutes les créations ne se traduisent pas par une activité effective, elles ne mesurent donc pas le nombre de travailleurs de plateformes[13].

Les activités de conseil et de création mêlent indépendants et sociétés

Les activités spécialisées, scientifique et techniques totalisent 170 200 créations en 2025, soit 14,6 % de l'ensemble des créations enregistrées. Elles se sont effectivement installées dans les usages des entreprises en répondant à des besoins plus spécialisés, comme le conseil, la communication, la traduction, la photographie ou le design. Le recours à des prestataires indépendants permet aux entreprises de les mobiliser ponctuellement pour réaliser des missions ciblées, sans les intégrer durablement aux équipes. Ces évolutions ouvrent des débouchés à des structures légères, souvent exercées en micro-entreprises, mais elles coexistent avec la création de sociétés, notamment lorsque l'activité exige des investissements ou des perspectives de développement plus importants.

Au total, l'entrepreneuriat français se tertiarise. Cette évolution accompagne les usages numériques, les nouvelles organisations du travail et la recherche de solutions plus flexibles. Elle concentre toutefois les créations dans des activités souvent faciles d'accès, où la rotation des acteurs est élevée et les revenus parfois limités[14].

❖ Des effets de concurrence concentrés dans certains marchés

L'effet de l'essor des micro-entreprises sur les autres catégories d'entreprises comme les TPE et les PME dépend de la proximité des prestations. La concurrence est plus directe lorsque les nouvelles activités répondent aux mêmes besoins et que les clients peuvent facilement comparer les offres, notamment sur les prix. Nous pouvons l'illustrer par le secteur du transport de personnes, dans lequel les taxis et VTC se concurrencent pour les courses réservées via une plateforme mais pas sur la maraude, car les taxis disposent d'un monopole.

Dans d'autres cas, les nouveaux prestataires peuvent élargir l'offre ou répondre à une demande jusque-là insatisfaite, en complétant l'activité des entreprises établies sur d'autres marchés. Les données de créations d'entreprises ne permettent toutefois pas de déterminer le profil du nouvel entrant, c'est-à-dire s'il s'introduit dans un marché déjà existant, s'il répond à une demande nouvelle ou s'il intervient en sous-traitance. Ces mécanismes éclairent les effets possibles de la recomposition du tissu productif sans pouvoir en mesurer directement l'ampleur.

[13] Les entreprises économiquement actives en 2023 - Insee Première - 2097

[14] Insee, « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : moins de trois sur dix encore actifs cinq ans après », Insee Première, n° 2069

❖ Des défaillances toujours plus nombreuses dans une conjoncture difficile

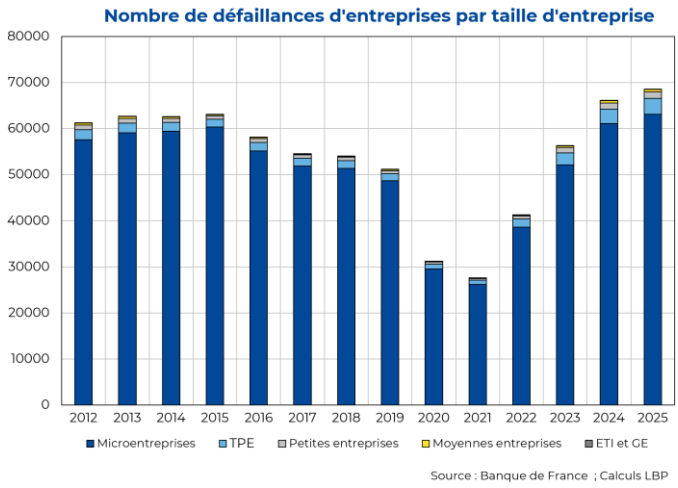
A fin septembre 2026, 71 139 défaillances ont été recensées sur 12 mois, soit 19,3 % de plus que la moyenne de 2010-2019[15]. La hausse s'est accélérée après le point bas de 2021, dont la baisse tenait en partie aux aides publiques qui ont soutenu la trésorerie des entreprises durant la crise sanitaire. Elle s'explique également par la fermeture des tribunaux et à l'aménagement des règles de déclaration des cessations de paiement durant cette période. A partie de 2022, le retrait de ces soutiens a rendu plus visibles les difficultés jusque-là différées.

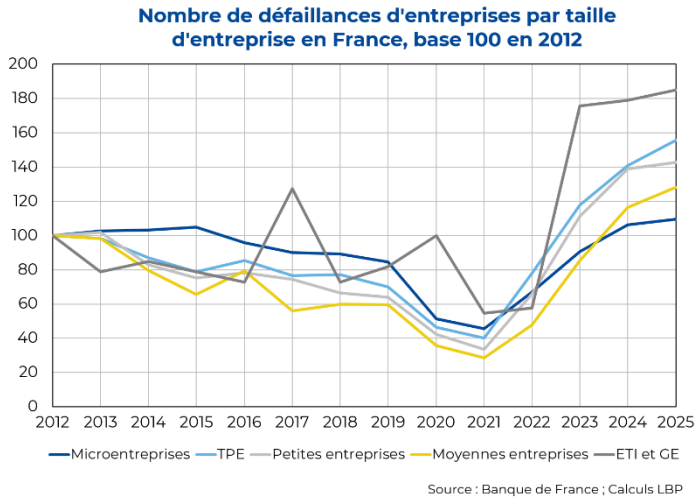
Le rattrapage post crise sanitaire n'explique plus à lui seul le niveau actuel des défaillances, elles sont également provoquées par une conjoncture économique moins porteuse[16]. Les entreprises doivent composer avec une demande peu dynamique, faire face aux coûts élevés de l'énergie, des matières premières et des salaires qui réduisent leurs marges, tandis que la hausse des taux renchérit les emprunts et leur remboursement. Les chocs successifs et les incertitudes pèsent sur leur situation financière, en particulier lorsque les entreprises disposent de peu de trésorerie.

Les derniers chiffres suggèrent toutefois un ralentissement de la hausse au troisième trimestre 2026[17] : 14 652 procédures ont été ouvertes, soit 0,5 % de plus qu'un an auparavant. Le cumul sur 12 mois reste néanmoins proche de 72 000. Les entreprises les plus petites et les plus jeunes demeurent les plus exposées, celles-ci étant dépendantes des dépenses des ménages, aussi pénalisées par la dégradation de leur pouvoir d'achat.

La répartition par taille fait apparaître un contraste, le groupe « microentreprises et taille indéterminée » rassemble 65 633 des 71 139 défaillances enregistrées à fin septembre 2026. Son nombre de procédures augmente ainsi de 3,9 % sur un an, mais moins vite que l'ensemble. La hausse est effectivement plus marquée chez les TPE (+8,2 %), les PE (+15,1 %) et les ME (+9,6 %). Les procédures restent donc concentrées en nombre dans le groupe le plus vaste, mais progressent moins rapidement que dans plusieurs catégories de taille supérieure.

Graphiques 8 et 9 : Nombre de défaillances d'entreprises par taille d'entreprise, 2012-2025.





[15] Défaillances d'entreprises - 2026-09 | Banque de France

[16] Défaillances d'entreprises : les dynamiques à l'œuvre au terme de six années atypiques | Banque de France

[17] Défaillances d'entreprises T3 2026 - Communiqué de presse - Altares

❖ Une lecture du niveau de défaillances à nuancer grâce à la construction d'un taux de défaillances

Un nombre de défaillances peut augmenter simplement parce que le nombre d'entreprises en activité augmente. Il faut donc correctement l'interpréter pour apprécier son ampleur, et la construction d'un taux de défaillances permet d'en faciliter la lecture. Pour cela, on rapporte ici les ouvertures de redressements judiciaires et de liquidations judiciaires directes relevées par Altares, en nombre d'unités légales économiquement actives recensées par l'Insee dans la même tranche d'effectif.

Pour *t* l'année étudiée et *c* la tranche d'effectif, nous obtenons le ratio suivant :

$$\textbf{Taux de défaillance}\ (t,c) = \frac{\textbf{Défaillances}(t,c)}{\textbf{Stock d'unités légales actives}\ (t,c)} \times 100$$

Le ratio obtenu donne un ordre de grandeur de la fréquence des procédures, sans mesurer une probabilité individuelle de défaillance. Les tranches « 0 à 9 », « 10 à 49 » et « 50 salariés ou plus » peuvent être approchées de celles des « Microentreprises et taille indéterminée », « TPE » et « PME ».

Les stocks d'entreprises publiés par l'Insee n'étant observés seulement jusqu'à 2024, les données des années 2025 et 2026 sont projetées pour obtenir des repères récents. Les stocks estimés obtenus formeront le dénominateur du taux de défaillance.

La méthode d'extrapolation des stocks d'entreprises de 2025 et de 2026 par tranche d'effectifs

Trois méthodes sont appliquées séparément pour chaque tranche. Celles-ci sont volontairement simples, les méthodes plus complexes n'étant pas adaptées aux jeux de données contenant peu d'observations.

La première consiste à conserver le stock connu : elle suppose une croissance nulle. La deuxième reprend la croissance médiane des trois dernières années et la troisième prolonge la tendance estimée sur les cinq dernières années. Pour les deux règles de croissance, les variations sont calculées en logarithme afin de transformer une variation relative approximative en pente annuelle et d'assurer une projection positive. La tendance sur cinq ans utilise la pente estimée mais ancre la projection sur la dernière valeur observée, afin d'éviter de créer un saut initial.

Soit chaque date de départ o, S(o) le dernier stock connu et h = 1 ou 2 années à prévoir. Pour h = 2, la formule repart toujours de S(o), le chiffre de 2026 n'étant pas présenté comme une observation obtenue en 2025.

Méthode	Croissance annuelle g	Projections à horizon h
Stock contant	$g = 0$	$S(o+h) = S(o)$
Croissance médiane	$g = \textit{médiane des } 3 \textit{ dernières variations annuelles de } \log S$	$S(o+h) = S(o) \times e^{(h \times g)}$
Tendance sur cinq ans	$g = \textit{pente de la régression de } \log S \textit{ sur l'année, estimée avec les } 5 \textit{ derniers points}$	$S(o+h) = S(o) \times e^{(h \times g)}$

Le choix de la méthode finale par tranche

Pour chaque tranche d'effectif, une validation à origine glissante est réalisée en se plaçant successivement à la fin de 2020, 2021, 2022, et 2023. Nous comparons ensuite la prévision obtenue à la valeur du stock effectivement observée. Pour chaque tranche, la méthode retenue est celle qui produit en moyenne la plus petite erreur logarithmique absolue sur ces essais, soit la moyenne de l'$Erreur_{t,c} = \left|\log\left(\frac{Projection_{t,c}}{Observation_{t,c}}\right)\right|$

Tranche	Méthode choisie pour 2025 - 2026	Erreur relative moyenne de la validation
0 à 9 salariés	Croissance médiane des trois dernières années	1,33%
10 à 49 salariés	Stock constant	2,70%
50 salariés ou plus	Tendance logarithmique sur cinq ans	2,54%

Les trois méthodes retenues produisent des erreurs relatives moyennes inférieures à 3 % lors des essais historiques, **ce niveau de précision est encourageant pour estimer l'ordre de grandeur des stocks de 2025 et 2026.** Ces résultats doivent surtout être appréciés au regard de l'usage du ratio : le stock se situant au dénominateur, l'erreur se répercute en sens inverse. S'il on prend à titre d'illustration un stock de référence augmenté de 2,7 %, comme le cas de la plus forte erreur moyenne figurant dans le tableau, un ratio de défaillance initialement égal à 2,00 % serait ramené à $\frac{2}{1{,}027} \approx 1{,}95\ \%$, soit une baisse d'environ 0,05 point de pourcentage. Les projections paraissent donc suffisantes pour situer le niveau apparent des défaillances.

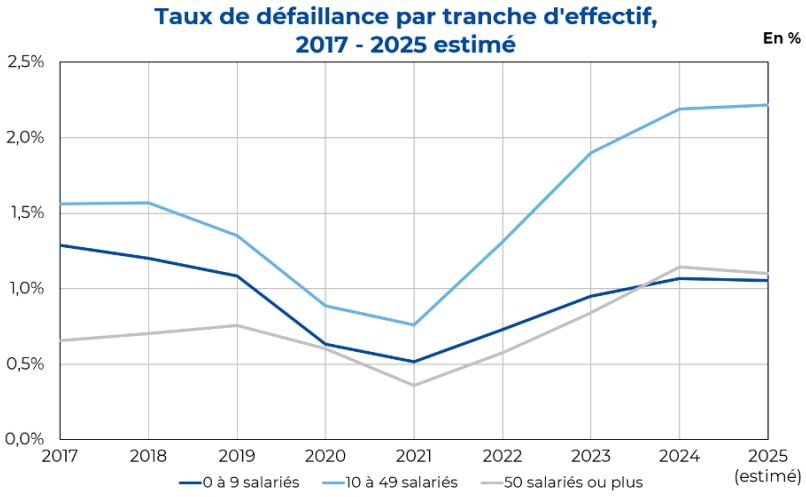
Résultats : une progression des procédures très différente selon l'effectif

Le tableau prolonge la comparaison des défaillances et du nombre d'entreprises actives de 2019 et de 2024 sur l'année 2025. Les ratios de 2025 sont donc à lire comme une estimation.

Tranche d'effectif	Défaillances			Stock actif (unités légales)			Ratio apparent		
	2019	2024	2025	2019	2024	2025	2019	2024	2025
0 à 9 salariés	48 124	61 115	63 204	4 432 488	5 731 215	5 987 963	1,09%	1,07%	1,06%
10 à 49 salariés	2 642	4 664	4 716	195 507	212 813	212 813	1,35%	2,19%	2,22%
50 salariés ou plus	305	502	494	40 310	43 857	44 902	0,76%	1,14%	1,10%
Ensemble des trois tranches	**51 071**	**66 281**	**68 414**	**4 668 305**	**5 987 885**	**6 245 678**	**1,09%**	**1,11%**	**1,10%**

Entre 2029 et 2024, les procédures augmentent de 27 % parmi les unités de moins de 10 salariés, tandis que leur population active progresse d'environ 29 %. Leur ratio reste ainsi proche de 1,1 %, il peut se lire comme « environ 11 procédures sont recensées pour 1000 unités actives de cette tranche sur l'année ». La situation diffère dans les tranches supérieures, le ratio progresse plus fortement et passe de 1,35 % à 2,19 % pour les unités de 10 à 49 salariés, et de 0,76 % à 1,14 % pour celles de 50 salariés ou plus. Les estimations pour 2025 indiquent une relative stabilité des ratios dans les trois tranches, mais elles reposent sur les stocks extrapolés. La hausse du nombre de procédures ne traduit donc pas partout la même évolution de la fréquence apparente.

Graphiques 10 : Taux de défaillance d'entreprises par tranche d'effectif, 2017-2025, 2025 estimé.



Source : Altares, Insee ; Calculs LBP

Ce que montrent les neuf premiers mois de 2026

La comparaison de janvier à septembre 2026 avec les mêmes mois de 2025 permet de lire la tendance récente sans extrapoler les procédures sur une année entière. Les ratios ci-dessous rapportent neuf mois de procédure à des stocks annuels extrapolés, leur niveau n'est donc pas directement comparable aux ratios annuels précédents.

Tranche d'effectif	Défaillances janvier–septembre		Variation des défaillances	Ratio apparent sur neuf mois	
	2025	2026		2025	2026
0 à 9 salariés	44 209	46 545	+5,3%	0,738%	0,744%
10 à 49 salariés	3 402	3 171	-6,8%	1,599%	1,490%
50 salariés ou plus	347	344	-0,9%	0,773%	0,748%
Ensemble des trois tranches	**47 958**	**50 060**	**+4,4%**	**0,768%**	**0,768%**

Les procédures progressent donc dans la tranche des moins de 10 salariés, tandis qu'elles diminuent parmi les unités de 10 salariés ou plus. Rapportée au stock annuel estimé, la fréquence reste presque stable pour l'ensemble : la hausse de 4,4 % des procédures est compensée par la progression du stock estimé. **Ces résultats montrent que la part importante des défaillances parmi les micro-entreprises n'est pas alarmante sur 2026 à fin septembre, elle est simplement proportionnelle à son poids croissant dans les créations d'entreprise, son taux de défaillance évoluant à un rythme proche de celui des années précédentes. En revanche, les entreprises de 10 à 49 salariés se distinguent par l'aggravation de leur ratio annuel entre 2029 et 2024, malgré un recul sur les neuf premiers mois de 2026 par rapport à la même période de 2025.** Ce résultat reste toutefois provisoire, les stocks 2025 et 2026 n'étant pas encore observés.

ΩΩΩ

Le régime de la micro-entreprise a facilité le lancement de nouvelles activités, alors que se développe l'essor des services, de l'ubérisation et de l'externalisation. Il contribue à la hausse du nombre d'entreprises recensées et se concentre dans les secteurs où l'on peut se lancer seul avec peu de moyens. Les trajectoires sont toutefois diverses, certaines activités ont vocation à s'installer et se pérenniser, et d'autres restent ponctuelles ou cessent rapidement. La place croissante des micro-entreprises dans les créations et les défaillances traduit ainsi un accès plus large à l'entrepreneuriat, mais aussi un renouvellement plus rapide des petites unités.

La hausse des défaillances ne signifie pas pour autant que les micro-entrepreneurs connaissent des difficultés généralisées. A fin septembre en tout cas, les procédures progressent fortement parmi les entreprises individuelles, mais leur hausse récente est plus rapide dans plusieurs catégories de TPE et PME. Le tissu productif compte désormais davantage d'unités, davantage tournées vers les services et souvent de petite taille. Les effets de cette transformation sur l'emploi, la productivité et la pérennité des entreprises dépendront de la capacité de ces nouvelles activités à fidéliser leur clientèle et à grandir.

Direction finance et stratégie – Direction des études économiques :

Ouvrir ce lien pour s'abonner

Les analyses et prévisions qui figurent dans ce document sont celles du service des Etudes Economiques de La Banque Postale. Bien que ces informations soient établies à partir de sources considérées comme fiables, elles ne sont toutefois communiquées qu'à titre indicatif. La Banque Postale ne saurait donc encourir aucune responsabilité du fait de l'utilisation de ces informations ou des décisions qui pourraient être prises sur la base de celles-ci. Il vous appartient de vérifier la pertinence de ces informations et d'en faire un usage adéquat.